

Messieurs,

Dans un article publié sur le site du "Parisien" en date du 30/10/2019 titré " En Seine-et-marne, l'eau est excellente... pour presque tout le monde" ([Lien](#)), on trouve une liste de communes où l'eau distribuée est non conforme dont pour le Pays de l'Ourcq, les communes de :

- Armentières-en-Brie,
- Cocherel, Lizy-sur-Ourcq, Mary-sur-Marne, Ocquerre, Tancrou, Vendrest = Unité de distribution de Lizy-sur-Ourcq,
- Jaignes.

L'article fait suite à la présentation par le Département et la DDT du 3ième Plan départemental de l'eau et présente des inexactitudes mettant en cause l'action entreprise par la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq au service de la qualité de l'eau.

Afin de rassurer les habitants des communes mentionnées comme ayant une eau non conforme, la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq a exercé un droit de réponse que vous retrouvez ci-dessous :

"Suite à l'article paru dans l'édition du Parisien du 31 octobre 2019 au sujet de la qualité de l'eau en Seine-et-Marne, la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq souhaite apporter les rectificatifs suivants :

Les données de qualité de l'eau mises en avant dans l'article sont issues des bilans annuels 2017 du contrôle sanitaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et ne prennent pas en compte les travaux qui ont pu être entrepris par le Pays de l'Ourcq.

Les communes du territoire citées comme non conformes en matière de qualité de l'eau en 2017 ont toutes fait l'objet de mesures d'amélioration.

Il est également utile de rappeler qu'une eau qui enregistre, pour un pesticide, une valeur supérieure à 0,1 µg/l, est considérée comme non-conforme, mais ne représente pas forcément un risque pour la santé.

Si certains dépassements sur l'unité de distribution de Lizy-sur-Ourcq, alimentant les communes de Cocherel, Lizy-sur-Ourcq, Mary-sur-Marne, Ocquerre, Tancrou et Vendrest, ont pu être observés entre mi-février et fin mars 2017, pour cause de maintenance sur une station de traitement des eaux, l'eau est depuis conforme aux limites et références de qualité.

Concernant la commune de Jaignes, le Pays de l'Ourcq a fait le choix d'abandonner le captage de Chivres, objet de dépassement sur le paramètre Atrazine déisopropyl déséthyl, et met en œuvre depuis 2017 des travaux d'amélioration.

Concernant la commune d'Armentières-en-Brie, le contrôle sanitaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) ne présente aucune non-conformité entre 2017 et 2019".

Restant à votre disposition pour vous apporter d'éventuelles informations complémentaires, sincères salutations,

Mathieu DELAWARDE

| Services techniques